

Réponse à l'enquête publique

De: "Andre CAVALLERA" [REDACTED]
À: sprbrignoles-epvar@administrations83.net

08/03/2020 11:38

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Après avoir pris connaissance des documents appuyant le Projet de classement en Site Patrimonial Remarquable du Centre ancien de Brignoles, j'ai l'honneur de vous adresser certaines des principales remarques que m'en inspire la lecture.

Mes observations se fondent tant sur une expérience personnelle apportée par plus d'un demi siècle de résidence dans les lieux concernés que sur une expérience professionnelle acquise dans les domaines de l'aménagement, de l'urbanisme et de la culture.

Si l'objectif de réhabilitation patrimoniale de la ville est louable, sa concrétisation et la garantie de sa bonne fin au bénéfice des administrés mériteraient un argumentaire de meilleure tenue.

La qualité de la forme et la préciosité de la rédaction, comme ses redondances, cachent mal les nombreuses légèretés, voire les contrevérités, qui entachent le fond de l'étude préalable et réclament un complément d'analyse plus scientifique. Quelques exemples suffisent à justifier cette opinion.

Ainsi, on ne peut affirmer (page 16 de la présentation synthétique) que le réseau des rues est faiblement maillé. Les multiples places et placettes qui structurent la vieille ville sont au contraire largement reliées par différentes voies, pour la plupart carrossables, qui permettent la circulation des riverains, autant d'ailleurs que des visiteurs. Elles favorisent aussi l'utilisation de ces espaces pour l'accueil de manifestations conviviales et même de concerts.

On ne peut non plus considérer que les jardins privatifs (page 18 dito) constituent un élément d'attractivité, que celle-ci soit touristique ou urbanistique. Par définition, ces jardins n'enrichissent la vie que de leurs propriétaires. Leur intérêt effectif est sans doute d'aérer le bâti mais il se limite à cela, sauf à en faire un argument de vente pour une nouvelle clientèle immobilière en vue d'augmenter la valeur vénale du foncier.

On ne peut de même soutenir (page 19 dito) que les bâtiments anciens soient spécialement "bioclimatiques". En forte proportion mal orientés ou éclairés, ce sont en fait de véritables passoires thermiques obligeant leurs occupants à opérer de coûteux travaux d'isolation. Afin de les y aider, une précédente municipalité avait mis en place une OPAH dont le succès, bien qu'appréciable, s'est classiquement heurté à la faible bonne volonté des propriétaires bailleurs privés. On ne trouve guère trace de cette réalisation dans l'enquête ni de suggestion de la renouveler dans les recommandations de l'étude.

Enfin, si les façades montrent bien aujourd'hui des reliques d'organisation commerciale et artisanale, celle-ci a progressivement disparu au cours des trente dernières années. La seule cause n'en est pas la paupérisation des logements qui a lieu depuis près d'un siècle. L'absence actuelle est aussi, sinon surtout, due à l'exurbation usuelle des activités comme à la densification des réglementations. Une proposition pertinente pour retrouver une zone de chalandise dans le centre ancien aurait pu être de lister les moyens de

favoriser la réimplantation de commerces liés à la vie quotidienne de ses habitants.

Pour faire court, l'ensemble de l'étude présentée apparaît présidée par une survalorisation du passé, dont l'image est idéalisée, ignorant les aspects humains du présent.

Le parti pris escamote les enseignements des opérations similaires antérieures et s'accommode trop souvent de décalages évidents entre problématiques relevées et enjeux retenus. En affaiblissant l'impartialité de l'approche, ce hiatus entre constatations et préconisations s'aggrave d'une lacune quasi totale d'analyse sociologique autant que d'enquête qualitative auprès de la population concernée.

Il en ressort l'impression d'un projet visant à scléroser le Centre ancien dans une fonction de musée touristique et privilégiant un but de gentrification plus que de requalification fonctionnelle.

En conclusion, la mise en oeuvre en l'état de ce projet ne pourrait se faire qu'au détriment des résidents actuels de la vieille ville.

Vous remerciant de votre attention et de bien vouloir prendre en compte la teneur de cette réponse dans votre rapport, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

André Cavalléra

[REDACTED]

[REDACTED] Brignoles

[REDACTED]
[REDACTED]